



Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

Date de convocation :

27 01 2022

Date d'affichage :

27 01 2022

Nombre de membres : 33

**Nombre de membres en
exercice :** 32

**Nombre de membres qui
assistent à la séance :** 22

Ayant pris part au vote :
26 dont 4 procurations

**N'ayant pas pris part au
vote :** en raison de leurs
mandats au sein de TCM : Mmes
et MM. VIART, BRET, DRAGON,
DUQUESNOY, GROSJEAN,
GUNDALL, MANDELLI, LE
CORRE, THOMAS, ZAJAC.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :

Favorable : 5

Défavorable : 0

Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 03 02 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle du Conseil du Centre des Congrès, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, BRET, DRAGON, DUQUESNOY, GAUDY, GERMAIN, GROSJEAN, HILTZER, JACQUARD, JAY, LAMY, LE CORRE, LEROY, MAILLAT, MAILLET, MANDELLI, POILVE, THOMAS, ZAJAC.

Sont excusés et donnent procuration :

Mme FINELLO donne procuration à M. AUBRY,
M. GUNDALL donne procuration à M. GROSJEAN,
M. MASURE donne procuration à M. DUQUESNOY
M. PACKO donne procuration à M. MAILLET

Sont Absents :

Mme et MM. BAILLY-BAZIN, BOULARD, BOISSEAU, LANTHIEZ, LEIX, PELOIS.

Assiste également à la réunion :

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :

M. JAY a été élu secrétaire de séance.

**Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil
d'Administration y compris procurations :**

MM. ANTOINE, BANACH, BRIQUET, LAGOGUEY, VIART.

OBJET DE LA DELIBERATION	Convention de mise à disposition précaire et révocable d'une emprise foncière située rue Louis Berthollet à Troyes
---------------------------------	--

Pièce-jointe : *Convention de mise à disposition précaire et révocable d'une emprise foncière située rue Louis Berthollet à Troyes*

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1^{er} juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition précaire et révocable d'une emprise foncière située rue Louis Berthollet à Troyes annexée.

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Troyes Champagne Métropole s'est rendue propriétaire de l'emprise composée des parcelles cadastrées suivantes :

Section AC 171, 174, 175 de surfaces respectives de 253 m², 1418 m² et 340 m² (soit une surface totale de 2011 m²) situées Rue Berthollet à Troyes (aux abords de la voie Weber).

Lesdites parcelles font partie d'un tènement appartenant au domaine privé de Troyes Champagne Métropole.

L'acquisition de celles-ci s'est faite suite à la mise en œuvre de son droit de préemption en vue de réaliser un projet d'agrandissement et de réaménagement des locaux des Transports de l'Agglomération Troyenne (TCAT). Le projet est toujours à l'étude.

Les terrains ci-dessus désignés peuvent faire l'objet d'une convention d'occupation précaire, dans l'attente de la réalisation du projet opérationnel.

En vue de pouvoir satisfaire la demande de la Régie du SDDEA qui sollicite le prolongement de la convention d'occupation précaire consentie pour 3 ans à compter de sa date de signature, le 23 octobre 2018, Troyes Champagne Métropole met à disposition de cette dernière, l'emprise foncière sollicitée, de façon précaire et révocable. Cette mise à disposition est consentie pour un usage de stockage de matériaux de chantier dans le cadre de la réalisation des travaux d'exploitation du réseau d'eau.

Cette occupation, nécessaire à l'exécution des travaux intéressant le service public de l'eau transféré au SDDEA par Troyes Champagne Métropole est consentie à titre gratuit. Elle est encadrée par la convention de mise à disposition précaire et révocable annexée qui expirera le 23 octobre 2024 à défaut de demande de libération anticipée sollicitée antérieurement à cette date de fin de convention en application de son caractère révocable.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de mise à disposition d'une emprise foncière située rue Louis Berthollet à Troyes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer la Convention de mise à disposition précaire et révocable d'une emprise foncière située rue Louis Berthollet à Troyes annexée à la présente délibération ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.ⁱ

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Nicolas JUILLET
2022.02.22 07:40:59 +0100
Ref:20220215_114201_1-3-S
Signature numérique
le Président

Nicolas JUILLET

Nicolas JUILLET

ⁱ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.